

Les cartables au régime minceur dans six collèges

Alexandre Arlot | 08 Nov. 2014, 07h00 | MAJ : 08 Nov. 2014, 05h07



Collège Saint-Exupéry (XIV^e), hier. En test depuis deux ans, l'opération Cartables légers, qui permet aux élèves de sixième d'avoir des doubles manuels pour presque toutes les matières, a été généralisée par la mairie du XIV^e à ses six collèges. **(LP/A.A.)**

« **Muscler les neurones** des élèves plutôt que les épaules » : voilà l'objectif que s'est lancée la mairie du XIV^e. Depuis la rentrée de la Toussaint, toutes les classes de sixième des six collèges de l'arrondissement bénéficient de manuels en double pour la plupart des matières.

Afin d'alléger le poids des cartables et sacs à dos, dont la moyenne est estimée à 8,5 kg pour des élèves de sixième qui en pèsent souvent moins de 40, le premier est conservé en classe tandis que le second reste au domicile.

Cette opération Cartables légers, pour l'instant réservée aux classes de sixième, est menée depuis deux ans dans les collèges Paul-Bert et Jean-Moulin. La maire (PS

(<http://actualites.leparisien.fr/ps.html>)) Carine Petit et son adjointe chargée des affaires

« Donc vous ne serez plus punis », enchaîne la principale dans un sourire. Un autre élève interpelle Carine Petit. « Si vous pouvez, ça pourrait se faire jusqu'en troisième », enjoint-il. « A partir de la quatrième, vous êtes grands et forts, estime la maire d'arrondissement. Mais le système sera généralisé pour les classes de cinquième dès la rentrée prochaine. » Carine Petit, qui a succédé en mars à Pascal Cherki, a donc poursuivi le travail entamé par son prédécesseur dès la rentrée de 2012. Une subvention de 24 000 € a été allouée aux quatre collèges pour qu'ils se procurent les centaines de manuels nécessaires. De quoi satisfaire Anne-Marie Borel, la principale du collège Saint-Exupéry. « C'est la meilleure solution, estime-t-elle, en particulier pour les demi-pensionnaires qui ne peuvent pas rentrer chez eux et qui devaient supporter le poids de leur cartable toute la journée. »

Le problème de la charge des cartables et sacs à dos est devenu depuis quelques années un enjeu de santé publique. Une note ministérielle datant de 1995 et reprise dans une circulaire de 2008 stipule que le poids du sac d'un enfant ne doit pas dépasser 10 % de son poids. « Mais de peur d'oublier un livre ou un cahier, certains le remplissent trop, note Agnès Bertrand. On arrive parfois à des cartables qui pèsent le tiers du poids de l'élève ! » Carine Petit compte maintenant sur le succès de sa mesure pour convaincre les autres mairies d'arrondissement de faire de même.

> Restez informés ! Inscrivez-vous gratuitement aux newsletters et alertes du Parisien (<http://connect.leparisien.fr/newsletters>)

Le Parisien

Voir tous les articles de la rubrique ► (</espace-premium/paris-75>)